F.G.M.C

FÉDÉRATION GENEVOISE DES MUSIQUES DE CRÉATION

Message aux Politiques

1. Qui sommes-nous ?

La FGMC - Fédération Genevoise des Musiques de Créations est une association à but non lucratif créée en 2019 sous l'impulsion de musicien.ne.s professionnel.le.s actif.ve.s dans le domaine des musiques de création à Genève. Elle défend leurs intérêts auprès des autorités au sein de de la FRACG – la Fédération du Réseau Artistique et Culturel de Genève.

La FGMC regroupe à ce jour 155 musicien.ne.s professionnel.e.s ainsi qu'une vingtaine d'associations et de structures qui soutiennent leurs activités (AMR, SONART – faîtière suisse des musiciens jazz, pop/rock, contemporain, Association Headfun, Insubordinations, Sémaphore ou encore le FanfareduLoup Orchestra, …).

Une liste régulièrement mise à jour est consultable sur le site de la FGMC: https://musiquesdecreation-ge.ch/membres/

Les activités de la FGMC s'inscrivent dans le soutien et la valorisation des musiques de création à Genève.

Elles comprennent la mise en visibilité et le regroupement des musicien.ne.s professionnel.le.s et des structures actives à Genève dans le domaine des musiques de création sans distinction de style, et la défense de la place et de la force de proposition des créatrices et créateurs qui façonnent la scène musicale locale. Les actions mises en place comprennent:

- la recherche de solutions concrètes en collaboration avec les acteurs de la branche.
- la sensibilisation des politiques et responsables de collectivités publiques aux réalités du métier.
- la diffusion d'informations utiles aux musicien.nes.
- une permanence de conseil pour les musicien.ne.s et les structures qui portent leurs projets de création.

2. Soutien à la création en musiques actuelles

La création musicale est le parent pauvre des soutiens étatiques si l'on en croit l'Observatoire des Pratiques Culturelles de La Culture Lutte. Son étude a en effet mis en évidence que seuls 3% des soutiens étatiques vont directement au cœur créatif. A ce constat s'ajoute celui d'une tendance générale à la sous-évaluation des coûts effectifs de création dans les requêtes des artistes afin d'augmenter les chances de soutien.

F.G.M.C

FÉDÉRATION GENEVOISE DES MUSIQUES DE CRÉATION

La FGMC demande que les fonds dédiés au soutien à la création soient massivement revalorisés afin que les musicien.ne.s puissent proposer des budgets réalistes pour la création.

En 2020, une moyenne de 5'200 CHF avait été allouée par projet en musique actuelle. Une telle somme n'est pas représentative du travail nécessaire à l'aboutissement d'un projet de création. Au temps nécessaire pour la composition, les répétitions et la pratique instrumentale quotidienne, s'ajoutent des tâches incompressibles de production telle que:
- coordination des musiciens
- gestion des salaires
- promotion et communication
- booking
- location d'espace de travail et de répétition
- recherche de fonds, etc.

Les frais impliquent aussi généralement l'engagement de technicien.ne.s, l'achat, l'entretien ou la location du matériel et le temps dédié aux résidences artistiques.

La création doit dès lors être considérée comme un ensemble d'activités en plusieurs temps dont les besoins financiers doivent être reconnus et valorisés en conséquence.

Les montants habituellement alloués actuellement ne permettent pas de rémunérer l'ensemble du travail accompli. Le travail des musicien.ne.s en lien à la création s'en trouve précarisé, en équilibre instable, ceci étant renforcé par l'aspect ponctuel, instable et éphémère des aides et soutiens alloués. Une rapide comparaison avec la nature et les montants des aides pour les musiques de répertoire ou les institutions démontre un flagrant déficit pour la création, pourtant centrale et essentielle à la vie culturelle locale.

La conséquence de négliger ou sous-évaluer ces nombreux aspects du travail de musicien.ne entraîne une forme de censure dans les demandes de fonds. La "normalité" est ainsi de considérer qu'une partie du travail effectué le soit de manière volontaire et bénévole, ce qui se reflète dans les demandes de subventions et soutiens. **Pourtant, ceci témoigne moins de l'ignorance ou de la candeur des artistes à cet égard que d'une forme d'auto-limitation** au regard des trop faibles montants accordés aux musiques de création et au domaine des musiques actuelles.

L'incompressibilité des nombreuses heures consacrées aux travaux administratifs et créatifs contraignent les musicien.ne.s dans une situation de *working poor*. La complexification des procédures pour l'obtention d'une aide publique à la création ces dernières années ne facilite pas la tâche et péjore non seulement la situation financière, mais aussi psychologique des artistes. Des refus répétés ou la charge administrative complexe entraîne en effet souvent un certain découragement devant cette fatalité.

3. Cachets et rémunération des musicien.ne.s

La précarité de la vie de musicien.ne nécessite un niveau de vie très bas et comprend de nombreuses heures de travail non rémunérées pour un total excédant 40 heures par semaine. Cette fragilité se est renforcée par des horaires de nuit irréguliers et une activité pendant le weekend. Le décalage social qui en découle renforce cet état de *working poor* culturel, en dépit d'un niveau de formation souvent très élevé.

Le.la musicien.ne ne se voit le plus souvent rémunéré.e qu'au seul titre de son apparition scénique alors que cette action ne représente tout au plus qu'une moitié du temps de travail total, mais souvent moins si l'on prend en compte l'écriture, la direction et la coordination des projets. Ceci n'est quasiment jamais pris en compte, ni dans les contrats de concerts, ni dans les montants payés pour la performance. Il s'agit d'une réalité sociale ignorée et difficile à mettre en lumière tant les profils sont variés.

Ce faible niveau de vie s'illustre facilement en chiffres concrets. Selon l'enquête "Musicians lives », menée par le sociologue Marc Perrenoud (UNIL), le revenu mensuel médian des musiciens se situerait entre 3'000 et 4'000 CHF. **Un sondage effectué auprès des membres de la FGMC en 2020 montre que 73% d'entre eux gagnent en réalité moins de 3'000 CHF par mois.**

La FGMC plaide ainsi pour une augmentation des rémunérations et une prise en compte du travail de création, de répétition et des tâches administratives. Une juste rémunération d'un.e musicien.ne pour un concert comprend autant les heures de répétition en amont que la performance. Si l'on se base sur les tarifs de l'USDAM (Union Suisse des Artistes Musiciens), ou sur ceux en vigueur dans les arts de la scène, **un cachet total minimum de 680 CHF (masse totale) devrait être octroyé par concert et par musicien.ne.** Ce montant comprend deux répétitions et un concert, soit deux jours de travail effectif.

A ce titre, la FGMC a établi une grille salariale détaillée qui lui sert de base de discussion avec les organisateurs de concerts et les subventionneurs. Nous sensibilisons et encourageons également les musicien.ne.s professionnel.le.s sur l'importance de valoriser ces aspects de leur travail dans leurs négociations de cachets pour leurs concerts et lors de leurs demandes de soutien à la création.

4. Statut et assurances sociales

L'activité d'un.e travailleur.euse est visible dès lors que cette dernière est rémunérée, et qu'il est possible de chiffrer cette activité. Comme nous l'avons vu, un.e artiste musicien.n.e connaît plusieurs phases d'activité dont la phase événementielle constitue la partie visible, consacrée par une rémunération dont le montant est fortement variable et qui n'est associée aux yeux du public qu'à la seule activité de performance.

La création de moyens et la fabrication d'outils de valorisation des activités en amont de la prestation visible du concert ou de l'événement sont à mettre en œuvre en premier lieu. **La valorisation du statut d'artiste musicien.ne, en tant que travailleur.euse, passe par la reconnaissance financière de la part "invisible" et la prise en compte de son coût.** Son chiffrement rejoint en outre d'autres domaines artistiques comme le cinéma, la danse, le théâtre, ou la musique de patrimoine où cette reconnaissance est indiscutable.

La mise en conformité des activités musicales au regard des assurances sociales constitue un autre point en faveur de la reconnaissance des musicien.ne.s, ce dont participe la demande qui leur a été faite, dès 2009, de s'organiser en structures légales (indépendant, associations) pour pouvoir déposer des demandes d'aides publiques. Ces structures garantissent le versement des charges sociales (part employeur et employé) dès le premier franc, en s'accommodant de la multiplicité des contrats à durée déterminée.

Si cette invitation peut être vue comme un encouragement, le coût de sa gestion administrative ne doit pas être négligé, tant financièrement qu'humainement. Prélevée sur les cachets ou, faute de moyens, à titre bénévole, cette tâche n'est que trop faiblement valorisée. Déléguée, elle implique une baisse de revenus pour l'artiste et sa gestion par l'artiste lui-même, à titre gracieux, s'avère épuisante et décourageante. Cette charge administrative peut mener à l'asphyxie si elle n'est pas correctement soutenue, et constitue de ce fait un frein évident à l'émergence et la pérennité d'un statut d'artiste musicien.ne travailleur.euse.

En 2021, la FGMC a lancé une vaste étude pour évaluer la possibilité de permettre aux musiciens de se salarier à travers un service de portage salarial. Menée en collaboration avec l'UNIL et plusieurs associations locales et financée par la Ville et le Canton de Genève, cette recherche sur une structure de salariat permettra d'offrir des outils concrets et des conclusions sur la pertinence d'un tel dispositif courant 2022.

5. **Soutien prioritaire et fonds ponctuels**

Au-delà de certains aspects problématiques que le soutien prioritaire soulève, comme la distorsion dans la concurrence, l'uniformisation des programmations via des plates-formes ad hoc, ou la tentation pour certains festivals de programmer principalement des projets qui ne "coûtent rien", être au bénéfice d'une convention de soutien prioritaire peut représenter un véritable encouragement et un gage de sécurité dans la carrière d'un.e musicien.ne. Néanmoins, sa durée limitée (8 à 10 ans au maximum par convention) et les faibles sommes à disposition pour les musiques actuelles ne permettent pas au soutien prioritaire de se substituer aux soutiens ponctuels d'aide à la création.

F.G.M.C

FÉDÉRATION GENEVOISE DES MUSIQUES DE CRÉATION

Si d'aventure la fin d'une convention implique que l'artiste (soutenu.e auparavant de manière prioritaire) n'a plus aucune chance de demander un soutien, ce "retour à la case départ" invalide alors tous les efforts et les investissements consentis jusque-là tant par l'artiste que par l'institution.

Les fonds ponctuels, s'ils impliquent une certaine précarité comme nous l'avons relevé précédemment, ont l'avantage d'être égalitaires. Tout.e professionnel.le peut alors "émerger" quel que soit son âge. Distribués par des commissions d'expert.e.s nommé.e.s pour leurs compétences et leur connaissance du milieu, **les fonds d'aide ponctuels à la création et à la diffusion sont garants d'un terreau artistique riche et diversifié. De ce fait, leur renforcement représente une priorité!** Ceci ne doit cependant absolument pas se faire sans être accompagné d'une réflexion de fond sur les manières possibles d'adapter ce fonds à la réalité complexe des musicien.ne.s de création telle qu'elle se trouve exposée ici.

Nous reconnaissons que l'architecture des mesures d'accompagnement aux acteur.trice.s culturel.le.s de la Ville de Genève depuis 1999 est de bonne facture. Nous devons dès lors, et ce de manière concertée et collective, construire et repenser des objets de subventions actualisés, efficaces et cohérents. En effet, ceux-ci doivent permettre de répondre de manière effective aux réalités de la pratique des acteurs et actrices du domaine des musiques actuelles.

Le défi est de taille, en cela que cette entreprise doit répondre tant à la mission de soutenir la création musicale locale qu' à la demande institutionnelle pour une meilleure lisibilité des pratiques musicales, et celà sans pour autant menacer la créativité existante par une pression administrative ou la négligence de certains besoins essentiels.

Nous pensons que la récente allocution de l'artiste musicien Louis Jucker lors de sa remise du Prix Suisse de Musique 2021 à Lugano l'automne dernier représente admirablement les éléments de ce que nous tentons d'articuler ici:

https://www.grrif.ch/articles/le-discours-percutant-de-louis-jucker-aux-prix-suisses-de-musique-2021/

Le comité de la FGMC Genève, février 2022